

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

|  |  |
|--|--|
| DEMANDE<br>D'INTERVENTION :            | <b>Commune de LIMESY (Département de la Seine-Maritime)</b>  |
| DÉLIBÉRATION DU<br>CONSEIL MUNICIPAL : | Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.  |
| SITUATION DU BIEN :                    | Parcelles cadastrées section AL n°390 d'une contenance de 8 389 m <sup>2</sup> et section AL n°533 pour partie (1 900 m <sup>2</sup> à prendre sur une superficie totale de 3 748 m <sup>2</sup> ) sises le Bourg sur la commune de LIMESY.                        |
| POS/PLU :                              | Zone US du PLU : zone urbaine à vocation d'activités et de d'équipements   |
| PROJET :                               | Acquisition de deux parcelles situées en centre bourg. Le projet consiste à accueillir à la fois un ouvrage de lutte contre les inondations par ruissellement, de type plaine inondable, et à la fois un « parc urbain » avec des aires de jeux pour les familles. |
| COMITÉ<br>D'ENGAGEMENT :               | <b>23 juin 2022 – Avis favorable</b>   |
| PROPRIÉTAIRE :                         | AL 390 : Mme DEPORTE Astrid, M. DEPORTE François, M. DEPORTE Henri, M. DEPORTE Éric, M. DEPORTE Marc et AL 533 : M. BASIRE Jean-Pierre, Mme ANTHORE Geneviève  |
| ÉVALUATION<br>DOMANIALE :              | Inférieur au seuil de consultation des domaines  |
| IMPUTATION :                           | <b>Compte n°924732 – OPE2022049 – 76 – LIMESY « LE BOURG »</b><br><b>Enveloppe projet : 108 035 €</b>  |

**La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.**

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Fait le 20/07/2022

*Gilles Gal*

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par 



**Dominique LEPETIT**

**21 JUIL. 2022**